

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Autres désignations commerciales

Goudrons acides

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Enlèvement de moisissure

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Martec Handels AG	
Rue:	Bubenbergstrasse 11	
Lieu:	D-CH-8045 Zürich	
Téléphone:	+41 44 783 95 30	Téléfax: +41 44 783 95 49
Interlocuteur:	Nicolas Dietrich	Téléphone: +41 44 783 95 30
e-mail:	info@martecag.ch	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse Notfallnummer:145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 2 de 7

P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans in gesicherter Weise der Entsorgung.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
--------	--

Conseils supplémentaires

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange de substances sans danger particulier.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif			1 - < 5 %
	231-668-3	017-011-00-1		
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H318 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7681-52-9	231-668-3	hypochlorite de sodium, solution à ... % de chlore actif	1 - < 5 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 3 de 7

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données indisponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 et rubrique 8 (Protection individuelle).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Respecter les mesures de précaution habituelles lorsque vous utilisez des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Enlèvement de moisissure

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 4 de 7

Conseils supplémentaires

Les listes en vigueur lors de l'élaboration ont servi de référence.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) :

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	Données indisponibles.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	Données indisponibles.
Limite supérieure d'explosivité:	Données indisponibles.
Point d'éclair:	Données indisponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données indisponibles.
pH-Valeur (à 20 °C):	11,4
Viscosité cinématique:	Données indisponibles.
Hydrosolubilité:	Données indisponibles.
Solubilité dans d'autres solvants	
Données indisponibles.	
Pression de vapeur:	23 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	Données indisponibles.
Densité (à 20 °C):	1 g/cm³ DIN 51757

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion
Données indisponibles.
Propriétés comburantes
Données indisponibles.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	Données indisponibles.
Teneur en corps solides:	Données indisponibles.
Viscosité dynamique:	Données indisponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ne pas mélanger avec acides.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 5 de 7

Forme des gaz chlorés toxiques avec l'acide, plus lourds que l'air.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à des températures supérieures à 35°C.

10.5. Matières incompatibles

acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dégradation dans le cas d'une utilisation selon sa destination conventionnelle.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Irritation et corrosivité**

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.

Effets sensibilisants

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.

Danger par aspiration

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Dieses Produkt enthält keinen Stoff, der gegenüber Nichtzielorganismen endokrine Eigenschaften aufweist, da kein Inhaltsstoff die Kriterien erfüllt.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité**

Données indisponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données indisponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Données indisponibles.

Information supplémentaire

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre la nappe phréatique, le cours d'eau ou le système d'égout.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 6 de 7

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 75

Information supplémentaire

Composants selon règlement CE 648/2004 relatifs aux détergents: < 5 % d'agents de surface non ioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau
Numéro d'enregistrement biocide: CHZN2452

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,16.

1.00 - 03.07.2015

1.01- 09.10.2019

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Martec_Anti_Moisissure_F-fr

Date de révision: 15.05.2023

Page 7 de 7

1.02 - 18.05.2020

1.03 -12.07.2022

1.04 - 15.05.2023

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route • AOX: Composés halogénés organiques adsorbables • BimSchV: Ordonnance pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur le contrôle des émissions • CAS: Chemical Abstracts Service • CE: Concentration efficace • GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses • GHS: Système harmonisé mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques • ITAA-DGR: International Air Transport Association - Règlement sur les marchandises dangereuses • Code IBS: Code international pour la construction et l'équipement des navires pour le transport de produits chimiques dangereux en vrac • ICAO-TI: Organisation de l'aviation civile internationale - Technique Instructions • Code IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses • IUCLID: Base de données internationale sur les informations chimiques uniformes • LC: Concentration létale / Concentration létale • LD: Dose létale / Dose létale • MARPOL: Convention sur la pollution maritime Prévention de la pollution marine par les navires • PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique • RID: Règlement pour le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses • TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses • COV: Composés organiques volatils • vPvB: Très persistant et très bioaccumulable • WGK: classes de danger pour l'eau selon Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau - VwVwS, Allemagne; WGK 1 = faiblement menaçant l'eau / WKG 2 = menaçant l'eau / WKG 3 = fortement menaçant l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)